



Réf N°: 163 /RH/DAF/2025

04 JUIN 2025

## AVIS

### RESULTAT FINAL D'AVANCEMENT DE GRADE AU CHOIX POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN 2<sup>ème</sup> GRADE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE (ANAM);

- Vu la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, promulguée par le Dahir n° 1-02-296 du 25 Rejeb 1423 (3 Octobre 2002) telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2-03-402 du 20 Rejeb 1424 (17 Septembre 2003), pris pour l'application des dispositions de la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base en ce qui concerne l'ANAM, tel que modifié et complété ;
- Vu les Décrets n°812.18.2 du 24 Mouharram 1440 (4 octobre 2018) et n°2.23.914 du 11 Rabia1er (27 septembre 2023) portants respectivement nomination et renouvellement de la nomination du Docteur Khalid LAHLOU au poste de Directeur de l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie;
- Vu le statut particulier de l'ANAM tel que modifié et complété ;
- Vu la liste des agents éligibles à l'avancement au choix, n° 85/RH/DAF/2025 du 25/03/2025, du grade de « Technicien 3ème Grade » au grade de « Technicien 2ème Grade », au titre de l'exercice 2025 ;
- Vu le PV de la commission administrative paritaire n° 198/RH/DAF/2025 du 09/04/2025, approuvant l'avancement -au choix- de l'intéressée au grade de Technicien 2ème Grade.

### IL EST DECIDE LA PROMOTION DE

| NOM ET PRÉNOM | NOUVEAU GRADE                     |
|---------------|-----------------------------------|
| Lamyae FTOUH  | Technicien 2 <sup>ème</sup> Grade |

Agence Nationale de l'Assurance Maladie  
Le Directeur Général  
Dr. Khalid LAHLOU